

CONDITIONS GENERALES DE LICENCES PLUG-IN ALIAS SCREEN DESIGNER

IMPORTANT : LISEZ ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES DE LICENCE AVANT DE VALIDER VOTRE COMMANDE.

AVERTISSEMENT :

LE PLUG-IN ALIAS SCREEN DESIGNER EST UN LOGICIEL CONCU POUR ETRE UTILISE EXCLUSIVEMENT AVEC LA PLATE-FORME DE DEVELOPPEMENT ECLIPSE (plus d'information sur <http://www.eclipse.org>)

Le fait de télécharger, d'installer ou d'utiliser le plug-in Alias Screen Designer ou toute partie de ce plug-in (« Logiciel ») implique votre acceptation des termes et conditions suivants (les « Conditions générales »). Le plug-in Alias Screen Designer et chacun de ses composants seront désignés dans ce document sous le terme de « Logiciel ». De part votre acceptation de ces conditions générales, vous déclarez être âgé de 18 ans ou plus et être légalement habilité à souscrire un accord juridique contraignant. Si vous représentez une entreprise commerciale, vous déclarez également que vous êtes dûment autorisé à entreprendre des activités commerciales dans le ou les pays où vous avez des activités commerciales et que vos employés, dirigeants, représentants et autres agents utilisant le Service sont dûment autorisé à y avoir accès et habilités à engager votre société à ces Conditions générales.

1-Définitions

1.1 « Concédant » signifie la société SUN-I-TECH, SARL au capital de 12 500€ dont le siège social est situé 59 rue Glesener L-1631 Luxembourg – GRAND DUCHÉ DU Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 146121 ;

1.2 « Contrat » signifie les présentes conditions générales de licence complétées le cas échéant des conditions générales d'utilisation du Site, tel que défini en article 2 ;

1.3 « Licencié » signifie la personne physique ou morale identifiée sur le formulaire d'inscription comme étant titulaire de la licence ;

1.4 « Licence(s) » signifie la licence Alias Screen Designer sous forme de Plug-in pour la plateforme de développement ECLIPSE;

1.5 « Mises à jour » signifie les améliorations et/ou les correctifs fonctionnels du Logiciel fournis par le Concédant.

1.6 « Site » signifie site internet du Concédant, accessible à l'adresse www.sunitech.eu sur lequel le Licencié peut passer des commandes de Logiciels et de Services;

2-Champ d'application

2.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Concédant accepte de consentir des droits d'utilisation sur le Logiciel.

2.2 Ces conditions générales sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation du Site (<http://www.sunitech.eu/pdf/CGU.pdf>) dûment acceptées par le Licencié lors de l'activation du Logiciel qui forment ensemble le Contrat.

2.3 Ces conditions générales sont applicables dans leur intégralité pour tout Contrat passé entre le Concédant et le Licencié, quel qu'en soit le lieu de réalisation.

2.4 Aucune dérogation aux présentes conditions générales, et notamment les conditions générales d'achat du Licencié, ne sera opposable au Concédant à moins que celui-ci ne les ait acceptées préalablement et par écrit dans le cadre d'un accord séparé.

3-Téléchargement et activation de la licence

Le Licencié pourra télécharger la Licence librement et gratuitement à partir du Site du Concédant.

L'activation de la Licence téléchargée donne lieu à un enregistrement de données identifiant le Licencié via un formulaire d'inscription, notamment ses noms, prénoms, adresse, nom de l'entité (entreprise ou autre), adresse email valide et l'acceptation expresse des Conditions Générales d'Utilisation du Site du Concédant (<http://www.sunitech.eu/pdf/CGU.pdf>). Cet enregistrement est appelé compte personnel.

Le licencié recevra en retour par email le mot de passe lui permettant de poursuivre la procédure d'activation de la licence. Le compte est personnel, individuel et intransmissible.

4-Utilisation de la licence

Le Concédant accorde au Licencié une licence personnelle, libre de redevance, incessible et non-exclusive d'utilisation de la version exécutable du Logiciel, aux fins d'une utilisation limitée à la conception graphique et informatique de formulaires écrans sous forme d'objet xml.

L'obtention du fichier définitif aux formats proposés par le Plug-in (le Produit du Logiciel) requiert l'utilisation tarifée du service de génération de pages HTML dynamiques (les « Services ») fourni par Sun i-tech selon les conditions générales d'utilisation du Site (<http://www.sunitech.eu/pdf/CGU.pdf>).

5-Durée

La Licence est consentie sur le Logiciel téléchargé pour une durée de un (1) an à compter de son activation et renouvelable par période de un (1) an aussi longtemps que la version du Logiciel est distribuée.

L'acquisition d'une Licence donne accès pour le Licencié aux Mises à Jour du Logiciel sous licence au fur et à mesure de leur mise à disposition. Le Licencié recevra une notification par email émanant du centre de support du Concédant l'informant de mises à jour disponibles à télécharger.

6-Force Majeure

Les Parties conviennent expressément d'attribuer aux événements suivants les effets de la force majeure, quand bien même ils ne présenteraient pas les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit : guerres étrangères et guerres civiles, attentats commis dans le cadre d'actions concertées (émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme ou de sabotage,...), grèves et Lock-out, épidémies, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblements de terre, ouragans, trombes, cyclones, inondations, explosions, incendies, tempêtes, accidents de terrassement ou de travaux sur la voie publique, défaillance du réseau public de distribution d'électricité, restrictions gouvernementales ou légales, blocage total ou partiel des moyens de télécommunications et de communication, y compris les réseaux, et tout cas indépendant de la volonté expresse des Parties et empêchant la fourniture normale des Logiciels et Services.

7-Contrôle des licences

Chaque clé de licence des Logiciels est conçue pour s'identifier auprès du serveur de licence du Concédant. En cas de suspicion de fraude, le Licencié s'engage, à première demande du Concédant, à communiquer au Concédant toutes les justifications nécessaires démontrant le respect des présents termes et ce dans un délai maximal de trois (3) jours ouvrés suivant la réception de la demande du Concédant. A défaut pour le Licencié de démontrer le respect des présents termes, le Concédant sera en droit de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tout dommages et intérêts complémentaires en réparation du préjudice subi.

8-Restrictions

Le Licencié n'est pas autorisé (et ne peut pas autoriser un tiers) à copier, modifier, créer des travaux dérivés, faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou tenter d'extraire de quelque manière que ce soit le code source du logiciel.

Le Licencié ne peut pas céder ses droits d'utilisation du Logiciel ni accorder une sous-licence pour ces droits, octroyer des garanties relatives à ses droits d'utilisation du Logiciel ou transférer d'une quelconque manière tout ou partie de ces droits.

Le Licencié ne peut pas utiliser le Logiciel d'une manière qui pourrait l'endommager, le désactiver, le surcharger ou y porter atteinte.

Le Licencié ne peut pas distribuer, vendre, concéder sous-licence, louer ou utiliser le Logiciel (ou une quelconque partie de celui-ci), pour des activités de temps partagé, de fourniture d'accès et d'hébergement, ou autres activités semblables.

Le Licencié ne peut pas supprimer les titres, marques déposées ou noms de marques, notices de copyrights ou toute autre marque propriétaire présente dans le Logiciel.

9-Exclusion de garanties

Le Licencié comprend et accepte expressément que :

a) IL UTILISE CE LOGICIEL À SES RISQUES ET PÉRILS. LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT. SUN I-TECH DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD

DE QUELQUES GARANTIE OU CONDITION QUE CE SOIT, Y COMPRIS NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

b) SUN I-TECH NE GARANTIT EN AUCUNE MANIÈRE (I) QUE LE LOGICIEL SERA CONFORME À SES EXIGENCES, (II) QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT D'ERREURS OU DE BOGUES, (III) LA SÉCURITÉ, LA FIABILITÉ, L'OPPORTUNITÉ OU LES PERFORMANCES DU LOGICIEL, (IV) QUE TOUTES ERREURS PRÉSENTES DANS LE LOGICIEL SERONT CORRIGÉES, (V) NI LES RÉSULTATS PRODUITS PAR LE LOGICIEL.

c) AUCUN CONSEIL OU RENSEIGNEMENT, VERBAL OU ÉCRIT QU'IL AURAIT OBTENU DE SUN I-TECH, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE TIERS OU PAR L'ENTREMISE DU LOGICIEL, NE PEUT CONSTITUER UNE AUTRE GARANTIE QUE CELLES QUI SONT EXPRESSÉMENT FOURNIES AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.

10-Responsabilité

10.1 Le Licencié est seul responsable de la détermination de ses besoins et de l'adéquation du Logiciel à son besoin spécifique.

10.2 Les Logiciels ne sont pas conçus, prévus ou concédés sous licence pour être utilisés dans des environnements dangereux qui nécessitent des contrôles de sécurité, y compris mais sans s'y limiter, dans des environnements de conception, construction, entretien ou fonctionnement d'installations nucléaires, navigation aérienne ou systèmes de communication, contrôle du trafic aérien, systèmes d'assistance à la vie et armements. Le Concédant décline spécifiquement toute responsabilité en cas d'utilisation à ces fins.

10.3 Le Licencié est seul responsable de la sauvegarde de ses données et le Concédant ne sera en aucun cas responsable d'une perte de données totale ou partielle dans le cadre de l'utilisation des Logiciels.

11-Produits et services tiers

Certains éléments du Logiciel sont conçus pour être utilisés en conjonction avec les fonctions du logiciel Eclipse. En conséquence, l'utilisation de ces éléments du Logiciel est également définie par les conditions énoncées à l'adresse suivante : <https://www.eclipse.org/org/documents/epl-v10.php>

12-Dispositions Divers

12.1 De convention expresse entre les Parties et sauf stipulations spécifiques contraires, les courriers électroniques et autres moyens de communication informatique entre les Parties auront la même valeur probante qu'un écrit.

12.2 Cession. Le Concédant est autorisé, à son appréciation exclusive, à céder tous ou partie de ses droits ou de ses obligations aux termes des présentes conditions. Le Licencié n'est pas autorisé à céder l'un quelconque de ses droits ou de ses obligations aux termes des présentes conditions et toute tentative à cet égard sera considérée comme nulle et non avenue.

12.3 Divisibilité. Chacune des clauses de ce Contrat doit être interprétée, dans toute la mesure du possible, de manière à ce qu'elle soit validée au regard du droit qui lui est applicable. Si l'une quelconque des stipulations du Contrat se révèle être illégale, nulle ou inopposable aux termes d'une loi quelconque et/ou est déclarée illégale, nulle ou inopposable par toute juridiction ou autorité administrative compétente aux termes d'une décision exécutoire, cette stipulation sera réputée non écrite, sans altérer la validité des autres stipulations et sera remplacée par une stipulation valable d'effet juridique et économique équivalent, que les Parties s'engagent à négocier de bonne foi, et telle que les Parties en seraient convenues si elles avaient connu l'illicéité, la nullité ou l'inopposabilité de ladite stipulation.

12.4 Version anglaise. Il existe une version en langue anglaise des présentes conditions. Pour autant, seule la version française sera utilisée pour leur interprétation.

13-JURIDICTION COMPETENTE ET LOI APPLICABLE

13.1 Le présent Contrat est conclu et soumis pour son exécution au droit luxembourgeois.

13.2 TOUT DIFFEREND ENTRE LES PARTIES RELATIF A LA FORMATION, L'EXECUTION ET/OU L'INTERPRETATION DU CONTRAT SERA SOUMISE A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL COMPETENT DE LUXEMBOURG. CETTE ATTRIBUTION DE COMPETENCE S'APPLIQUERA EGALEMENT EN MATIERE DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE ET DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

* * *

*